

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
Société des Eaux et d'Electricité de Champéry, Champéry
2.

Raison sociale (nom) et siège des sociétés reprenantes:
Production Electrique de Champéry SA en formation, Champéry
Société de Distribution Electrique de Champéry SA en formation, Champéry
3.

Contrat ou projet de scission du:
11.04.2008
4.

Echéance de préavis des créances: **21.06.2008**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Société des Eaux et d'Electricité de Champéry, Pierre-Ignace Exhenry, Résidence Haute Cime, 1874 Champéry
6.

Indication: Les créanciers de la société transférante peuvent produire leurs créances et exiger des sûretés conformément à l'art. 45 s. Lfus
7.

Remarques: Dans le cadre d'une scission selon la LFus, la Société des Eaux et d'Electricité de Champéry, à Champéry, transfère:
- sa branche d'activité "distribution d'électricité" à Société de Distribution Electrique de Champéry SA en formation, à Champéry, une société qui sera issue de la scission;
- sa branche d'activité "production d'électricité et vente en magasins" à Production Electrique de Champéry SA en formation, à Champéry, une société qui sera issue de la scission.
Du point de vue interne, la scission prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2008.

Lenz & Staehelin, Avocats
1208 Genève

(04435904)